

ROMANS, le 11 Juillet 2020

3ème enduro amateur de tracteurs tondeuses 2020

Chronométrage à puces électroniques

- Remplir la fiche d'inscription lisiblement et signée
- Etablir un chèque de 60€ à l'ordre Fêtes et loisirs Romans
- Remplir la fiche de décharge de responsabilité et renonciation pour chaque pilote
- Fournir un certificat médical
- Etablir un chèque de caution de 20€ pour la puce électronique

Début des inscriptions uniquement à partir du 1er Mars 2020

Dossier à envoyer avant le 30 juin 2020 à

Mr BESSARD Cedric

50 impasse du Renom

01400 ROMANS

Pour plus de renseignements, contacter le 06.74.23.12.15

Nom : Date de naissance :
Prénom :
Adresse :
N° : Rue : N° de téléphone fixe :
N° de téléphone mobile :
Adresse mail :

Nom : Date de naissance :
Prénom :
Adresse :
N° : Rue : N° de téléphone fixe :
N° de téléphone mobile :
Adresse mail :

Nom : Date de naissance :
Prénom :
Adresse :
N° : Rue : N° de téléphone fixe :
N° de téléphone mobile :
Adresse mail :

Cette inscription prendra effet officiellement à la réception du règlement de 60€ par équipe pour les droits d'engagement. Etablir le chèque à l'ordre Fêtes et loisirs ROMANS

Organisateur : Comité Fêtes et Loisirs ROMANS

Adresse : Siège social Mairie

Objet : Sport mécanique

3 heures d'enduro de tracteur tondeuse amateur

Madame, Monsieur,

Je soussigné[e], _____ né[e] le

A _____, vouloir participer au 3 heures d'enduro de tracteur tondeuse amateur.

J'ai pleinement conscience que ma participation à l'évènement peut être source de risques pour mon intégrité physique ainsi que celle des autres participants. Je décide donc d'assumer librement ces conséquences.

Je déclare décharger et libérer entièrement l'organisateur sportif (Mr BESSARD Cédric) au sein du comité des fêtes et loisirs ROMANS

Mr BESSARD Cédric sera également déchargé de toute responsabilité concernant les incidents possible dans les stands (vols de matériels)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'association et je m'engage à le respecter, en cas d'incident de perte, de détérioration, d'accident causé par ma faute ou par d'autres, en raison de ma présence lors de l'évènement sportif. Je m'engage à décharger, indemniser, rembourser la ou les victimes.

Je suis informé[é] qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance accident et responsabilité civile. Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant cette épreuve.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Je signe la lettre en connaissance de cause [lu et approuvé]

Signature

-ARTICLE. 1

Généralités :

Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive agréée à une fédération ou classée à une course chronométrée, mais une endurance de trois heures (spéciale amateur). Le principe de la manifestation consiste à faire une endurance sur une piste tracée.

Le chronométrage à puces électroniques

De la courtoisie et de la bonne humeur vis-à-vis des autres sur le stand et durant toute l'épreuve vous sera demandée.

Les organisateurs seront seuls juges, et de ce fait, aucune réclamation ne sera prise en considération. La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion du participant.

Sécurité :

Tous les tracteurs tondeuses, quelle que soit la catégorie, doit avoir un certain critère de préparation et protection référé à l'article 2.

Le port du casque est obligatoire. Tous les participants doivent rouler au pas dans les stands. Les participants ne devront en aucun cas déplacer les barrières de sécurité.

Chaque pilote tombant en panne sur la piste sera remorqué par un quad jusqu'à son stand. Aucun plein d'essence ne se fera sur la piste. Le ravitaillement des tracteurs tondeuses se fera en dehors, dans un enclos approprié à cet effet.

Veuillez respecter la sécurité en rentrant et en sortant des stands. Chaque équipe doit se limiter à vingt litres d'essence en jerrican (bidon plastique INTERDIT).

Un extincteur est obligatoire dans chaque stand par équipe.

Tous les tracteurs tondeuses doivent circuler UNIQUEMENT dans l'enceinte des stands et de la piste.

L'ALCOOL ET LES STUPEFIANTS au volant est impardonnable ; tout pilote ou mécanicien en état d'ébriété sera exclu de la compétition sur décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auraient remarqué un comportement dangereux.

Restitutions des effets / Cautions:

Les cautions ne seront pas encaissées d'emblée.

Les cautions vous seront remises à la restitution des effets.

Restitution complète des puces à la fin de la course. Tolérance 0 pour les puces.

L'accueil :

Samedi matin

11h00, accueil des participants, mise en place des tracteurs tondeuses, vérification technique sur la ligne de départ.

Briefing : le mot du Directeur de course

L'épreuve :

L'épreuve est réservée aux tracteurs tondeuses d'origine, d'une puissance de 18 chevaux maximum et de marque d'origine.

Droit de participation :

Pour pouvoir participer à l'endurance de tracteur tondeuse, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription et versera un droit de soixante euros par équipe. Chaque inscription est définitive, et aucun remboursement sera effectué en cas de désistement de votre part.

Les équipes :

Les équipes sont composées de trois pilotes maximum, dont un adulte obligatoirement. Seuls les pilotes inscrits pourront participer. L'âge minimum pour piloter un tracteur tondeuse est de 15 ans avec autorisation parentale. Un seul tracteur tondeuse pour une équipe de un à trois pilotes.

Contrôle administratif :

Chaque pilote devra donner son identité et l'autorisation parentale pour les pilotes mineurs (interdit au moins de 15 ans). Pendant la durée des épreuves, aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention mécanique. Stand obligatoire.

-ARTICLE .2

Préparation du tracteur tondeuse :

Le tracteur tondeuse reste dans son état d'origine, châssis et carrosserie. La puissance du moteur des tracteurs tondeuses est limité à dix-huit chevaux. Le moteur doit être lié à une marque de tracteur tondeuse.

Sont interdits

Moteur de plus de 18 chevaux

Les transmissions modifiées

Renvoi d'angle : pont de quad pont de karting

Embrayage centrifuge

Les guidons

Accélérateur au volant

Pot d'échappement libre

Bouille d'attelage

Concept du tracteur

Protection avant et arrière ne dépassant pas l'extérieur des roues

L'accélérateur au pied

Coupe circuit homologué

Transmission sortie moteur par courroie

Boîte de vitesse d'origine, différentiel non bloqué

Un anneau de remorquage, pas d'arrête vives

Pour tout renseignements technique, contactez Sébastien : 06.74.23.12.15

Les commissaires sont en mesure de renvoyer un tracteur tondeuse aux stands si celui-ci leur paraît dangereux.

Les horaires :

Samedi 11 Juillet

Samedi soir : BAL plein air et Feu d'Artifice

3 heures d'enduro

Départ : 16h

Fin de course : 19h

-ARTICLE .3

Tenue du pilote de course

Le port d'un casque efficace et adapté est obligatoire lorsque le tracteur tondeuse est en mouvement.

La tenue : pantalon, chaussures fermées et gants

Le changement de casque entre pilotes est strictement interdit pendant le relais. Chaque pilote doit attendre son tour pour prendre le relais de son tracteur tondeuse attiré.

Briefing :

Le président de course informera les pilotes et les mécaniciens des mesures de sécurité pour cette épreuve. Il sera rappelé aux pilotes les usages des drapeaux de course.

Signalisation :

Les commissaires de piste communiqueront avec vous par l'intermédiaire de drapeau de couleur à respecter tout le long de cette épreuve, essai et course.

- Vert : piste libre, aucun problème
- Jaune agité : réduire la vitesse et interdiction de dépasser un concurrent, il y a un problème sur la piste
- Rouge : Arrêt des tracteurs sur place. Le directeur de course arrête la course à l'aide du safety-car (quad). Vous devez rester derrière et attendre les instructions.
- Damier noir et blanc : fin de la course

-ARTICLE .4

Grille de départ et départ :

Le placement des concurrents sur la ligne de départ, moteur éteint.

Safety-car (quad) :

Le quad sera mis en service pour neutraliser la course, sur décision du Directeur de course exclusivement. Le véhicule portera à l'arrière ou sur les côtés les mots « safety car ». Il sera muni de gyrophares et d'un drapeau rouge.

- En cas de panne sur le circuit, il est strictement interdit à quiconque de pénétrer sur celui-ci. Le Safety-car (quad) sera le seul moyen de locomotion aux commissaires pour ramener le tracteur tondeuse à son stand. En cas de non-respects de ces consignes de sécurité, des pénalisations seront attribuées. Le safety-car est un quad, c'est un véhicule d'intervention sur piste

Arrêt de la course :

Le directeur de course pourra à tout moment arrêter l'épreuve à l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peut plus être garantie, ou pour sortir un tracteur tondeuse de la piste.

Pénalisations :

Les poussettes volontaires et intempestives ou le comportement dangereux sera sanctionné par deux avertissements, et si le pilote continue de ne pas se soumettre au règlement imposé, il en acquerra un troisième qui le mettra hors course définitivement.

Règlement des stands :

Le ravitaillement en essence des tracteurs tondeuses se fera en dehors des stands dans une zone appropriée à cet effet. Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur tondeuse pour faire le plein.

Toute source de chaleur est interdite dans les stands, et il est strictement interdit de fumer. Les tracteurs tondeuses doivent rouler au pas dès leurs entrées aux stands. Chaque équipe doit se limiter à vingt litres d'essence, dans des jerricans en métal.

Arrivée :

Le signal de fin de course sera donné : pour le samedi à 19h, dès que le premier tracteur tondeuse du classement franchira la ligne d'arrivée.

Assurances :

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dommages matériels entre participants.

Différends sportifs :

En premier lieu, les participants doivent observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. De la courtoisie et de la bonne humeur vous seront demandées vis-à-vis des participants et des commissaires de courses durant l'épreuve. La transgression d'un seul article du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Interprétation :

En cas de doute concernant l'interprétation du présent règlement, veuillez contacter le Directeur de course le jour de l'épreuve.

Annulation :

En cas de mauvais temps ou d'évènements exceptionnels, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

-ARTICLE .5

ANNEXE III.22.

Arrêté du 28 Février 2008 du code de sport.

Règle relative aux concurrents ou participants.

Aptitude médicale.

Assurance.

Les participants doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de sports mécaniques, et une quittance d'assurance.

Tout participant étant sur les stands, sur la piste et aux alentours du site avec les tracteurs tondeuses est tenu responsable aussi bien moralement que financièrement de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'il pourrait occasionner.

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout dommage matériel ou corporel pour les participants entre eux vis-à-vis d'un tiers, pour la dégradation, perte ou vol d'effets personnels.

Seul l'organisateur est assuré vis-à-vis du public par la déclaration faite à la préfecture.

Organisateur : Mr BESSARD Cédric

Règlement déposé à :

Le :